

Section ZENERGY du sud

Edition du : 25.06.2026

- **Préambule**

Le présent règlement est complémentaire aux statuts et au règlement intérieur général de l'Entente Sportive Renault Group et ne saurait se substituer à ceux-ci.

- **Objectifs de la section**

Faire découvrir et approfondir la pratique des disciplines de Pilates et de Yoga, et notamment dans le cadre de cours collectifs hebdomadaires dispensés par des professeurs qualifiés.

Ces pratiques sont accessibles à tous (hors contre-indication médicale).

- **Article 1 – Cours**

Les cours sont accessibles à tous les niveaux (débutants et confirmés).

- **Article 2 – Adhésion et vente des prestations**

L'adhésion à la section se fait pour une saison entière, quel que soit le montant de l'adhésion.

L'adhésion s'effectue depuis le site de l'ESRG www.esrenaultgroup.fr

Les prestations sont proposées sur plusieurs périodes distinctes sur la saison, chaque période pouvant se souscrire distinctement et ce tant pour l'activité Pilates que pour l'activité Yoga.

- **Article 3 – Horaires**

Les cours ont lieu à des horaires précis que les adhérents doivent respecter afin de ne pas perturber l'enseignement.

- **Article 4 – Sécurité**

Il est strictement interdit de pratiquer en l'absence de l'encadrant sportif.

- **Article 5 – Prestation / Etats de présences**

Chaque adhérent doit respecter les consignes de l'encadrant et les éventuelles consignes propres à un lieu de pratique (affichées sur place).

Avec l'accord de l'encadrant, une personne peut effectuer une séance d'essai avant de confirmer son adhésion.

L'encadrant se réserve le droit de refuser un adhérent prenant le cours en retard.

Le retard d'ouverture sur un créneau d'ouverture ou une fermeture exceptionnelle d'un créneau normalement ouvert, ne justifiera pas une demande de remboursement.

Des états de présences pour chaque séance sont tenus par l'encadrant.

L'encadrant doit transmettre ses états au terme de chaque mois à l'ESRG.

- **Article 6 – Matériel et locaux sportifs**

Les cours ont lieu dans les locaux mis à notre disposition.

Il est demandé à chacun de prévoir son propre tapis pour plus de confort ainsi que balle et anneau pour l'activité Pilates.

Règlement validé par :

Présidente de l'Entente Sportive Renault Group :
Brigitte CORBEL

Présidente de la section ZENERGY du sud
Heide MURER